Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_02-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2025

N° B27_03_2025_02 - Remises gracieuses de l'abonnement au réseau de chaleur temple de LEZAY - 1er trimestre 2025

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
29	16	6	22	7

Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 21 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne à Les Arcades à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, MICHELET Fabrice, NIVELLE Jean-Pierre, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne

Etaient représentés :
BRILLAUD Chantal (pouvoir donné à PICHON Gilles), BRUNET Sylvie (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), GAYET Olivier (pouvoir donné à BINET Frédérique), GRIFFAULT Sylvain (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à THIBAULT Evelyne)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, HAYE Jean-Marie, KLINGLER Sarah, MERCIER Sébastien, SAINTIER Marie-Emmanuelle

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marylène PICARD

****

Remises gracieuses de l'abonnement au réseau de chaleur temple de LEZAY - 1er trimestre 2025

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 11. La décision de remise gracieuse de dettes et de pénalités

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_02-DE

(hors commande publique) supérieure à 10 000 € et inférieure ou égale à 30 000 € HT » ;

Depuis 2007, le réseau de chaleur temple de Lezay fait l'objet de nombreux arrêts de fourniture de chaleur en raison d'une pathologie sur les réseaux de distribution primaire.

Depuis 2022, on observe une augmentation de la fréquence de ces coupures. La saison de chauffe 2024-2025 a vu les coupures d'alimentation suivantes : du 15 octobre 2024 au 15 novembre 2024 et depuis le 18 décembre 2024.

Vu l'absence de fourniture de chauffage depuis le 1er janvier 2025 pour l'EHPAD de Lezay suite à un échangeur à plaques obstrué conséquence de nombreux apports d'eau brute, d'oxygène et de boues dans le circuit ;

Considérant la nécessité pour la communauté de communes Mellois en Poitou d'appliquer une remise gracieuse de la part abonnement pour les abonnés particuliers, les usagers de la grappe nord et l'EHPAD ;

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la remise gracieuse à différents abonnés du réseau de chaleur temple de Lezay pour l'abonnement du 1er trimestre 2025 pour un montant de 21 887,01 € HT.

Adresse	**Abonné**	**Montant abonnement 1er trimestre 2025**
1 rue Barver	Maitaye	168,75 € HT
2 rue Barver	Sabourault	168,75 € HT
7 rue Barver	Sichel Dulong	84,38 € HT
8 rue Barver	Montoux	84,38 € HT
9 rue Barver	Girard	84,38 € HT
11 rue Barver	Poursin	84,38 € HT
12 rue Barver	Salomon	84,38 € HT
13 rue Barver	Pelletier	84,38 € HT
14 rue Barver	Meureau	84,38 € HT
15 rue Barver	Lapleau	84,38 € HT
8 rue Vaugru	Rousseau	84,38 € HT
10 rue Vaugru	Tenaud	84,38 € HT
12 rue Vaugru	Parent	84,38 € HT
14 rue Vaugru	Doucet	84,38 € HT
EHPAD	CIAS Mellois en Poitou	10 631,25 € HT
Chat Perché	Communauté de Communes BP	590,64 € HT
Espace jeunes	Communauté de Communes BP	421,89 € HT
Cantine maternelle	Communauté de Communes BP	421,89 € HT
Maternelle	Communauté de Communes BP	2 025,00 € HT
Salle des fêtes	Commune de Lezay	2 025,00 € HT

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_02-DE

La Poste, BRG	Commune de Lezay	759,39 € HT
Mairie, foyer rurel	Commune de Lezay	3 375,00 € HT
Caserne pompiers	SDIS 79	286,89 € HT
	TOTAL	21 887,01 € HT

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Marylène PICARD
3ème Vice-Présidente en charge de l'enfance et la jeunesse'
31 mars 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
31 mars 2025